

RÉPONSE – M 133 B – 22.12

Réponse du Conseil administratif à la motion M 133 A – 22.04

déposée par Messieurs José Manuel GOMES DE ALMEIDA, Daniel NOËL et Howard NOBS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR DU MATERIEL SPORTIF ACCESSIBLE À TOUS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, votre Conseil invitait le Conseil administratif à mettre à disposition de la population, sur les emplacements sportifs de la Commune, du matériel sportif et de loisirs.

Lors de la commission des sports du 1^{er} mars 2022 il a été analysé qu'une solution de Box-Up n'était pas la plus adéquate pour la Ville de Vernier. Notre Service des sports a proposé une mise à disposition basée sur le côté relationnel et sur la notion de « partage ».

Il a ainsi été décidé de favoriser le côté convivial au travers de prêts de matériel sportif et de jeux mis à disposition de la population dans les infrastructures sportives déjà existantes, comme aux tennis de Vernier et d'Aïre, à la piscine du Lignon, ainsi que dans les buvettes estivales du Moulin et de Balaxert. Cette solution présente l'avantage d'éviter les coûts conséquents pour la mise en place et l'entretien du BoxUp.

Cette initiative a été appréciée par la population durant l'été 2022 et le bilan est donc très positif. Au vu du succès rencontré, notre Service des sports va reconduire l'offre pour l'été prochain, avec quelques adaptations au niveau des jeux proposés, et des améliorations de logistique pour le prêt.

Les jeux et le matériel ayant été fortement utilisés et donc abîmés, le budget annuel de renouvellement est d'environ CHF 1'500.00.

La motion M 133 A – 20.04 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Vernier, le 20 décembre 2022





COMMISSION DES SPORTS DU 1^{ER} MARS 2022

**MOTION 133
POUR DU MATÉRIEL SPORTIF ACCESSIBLE À TOUS**

- **Rappel de la motion 133**
- **Ce qui se fait actuellement par le service des sports (SSP)**
- **Options étudiées par le SSP**
- **Avantages / désavantages des diverses propositions**
- **Budget**
- **Conclusion**

Motion 133 :

- **Pour du matériel sportif accessible à tous** : le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité de **mettre à disposition de la population**, sur les emplacements sportifs de la Ville, **du matériel sportif** en utilisant une solution de partage pouvant contenir, à titre indicatif, des ballons, des boules de pétanque, du matériel de fitness ou des raquettes de tennis de table.

Ce qui est offert actuellement par le service des sports (SSP) :

- Au tennis de Vernier : des raquettes de Padel.
- A la piscine du Lignon :
 - du matériel de natation;
 - des boules de pétanque.



Options étudiées par le SSP pour mettre à disposition du matériel sportif :

1. Utiliser les différentes buvettes de la Ville de Vernier (Balexert, au Moulin).
2. Renforcer l'offre de prêt de matériel sur nos infrastructures sportives.
3. Acheter un outil indépendant comme une station BoxUp.



1) Buvettes :

- Mixité au niveau de la clientèle (enfants, adolescents, familles, adultes).
- Emplacement propice aux jeux.
- Facilité d'accès au matériel d'emprunt.
- Atmosphère conviviale.
- Implication, accompagnement et responsabilité de la personne gérant la buvette.
- Coût d'achat du matériel raisonnable.

➤ Proposition de mettre à disposition du matériel sportif et des jeux dans les buvettes estivales du parc de Balexert et au Moulin.

Buvette de Balexert



Buvette «Au Moulin», bord du Rhône



2) Infrastructures sportives :

- Infrastructure déjà présente.
 - Offre pour initiation, découverte ou pour les personnes ayant oublié leur matériel.
 - Possibilité de partager un moment de jeux même si les personnes n'ont pas de matériel.
 - Possibilité de s'amuser gratuitement sans trop dépenser en matériel.
 - Facilité d'emprunt grâce aux réceptions.
 - Coûts réduits.
- Proposition de mettre à disposition aux tennis de Vernier et d'Aïre :
des raquettes de badminton, de tennis, des balles de tennis, de padel et des volants de badminton.
- Proposition de mettre à disposition à la piscine du Lignon pour l'été:
des ballons de football, basket et volley et des raquettes de tennis de table avec balles



3) Outil indépendant type «BoxUp» :

- Sorte d'armoire avec des casiers (une station)
 - Différentes grandeurs, 2, 4 ou 6 armoires.
 - Utilisation nécessitant un smartphone doté d'un moyen de paiement et une carte d'identité.
 - Emplacement adéquat difficile à trouver sur la Ville de Vernier.
 - Coût conséquent : infrastructure payante (de CHF 5'600.-- à CHF 16'000.-- hors TVA).
- Proposition de mettre une station type BoxUp de 2 ou 4 armoires soit :
sur Parcours Vita, au parc de Chauvet ou ancien skatepark avec;
matériel de renforcement musculaire (elastiband, haltères, battlerope);
jeux de jonglage, de raquettes, de ballons (foot, basket, volley).



AVANTAGES / DÉSAVANTAGES

Critères :

- Accessibilité à toute la population et temporalité
- Facilité d'emprunt
- Emplacement
- Coût

Buvettes

Accessible à tous. Pas de spécificité ou de contrainte.

Saison estivale, lors des ouvertures des buvettes.

Emprunt facile, soit en déposant une caution, une carte d'identité ou des clés par exemple. Gestion faite par le buvetier, contact humain.

Emplacement estival à deux endroits, Balexert et au bord du Rhône, actuellement envisageable.

Raisonné, prix des jeux et du matériel (environ CHF 300.--).

Infrastructures SSP

Accessible à tous. Pas de spécificité ou de contrainte.

Toute l'année.

Emprunt facile, fiche avec coordonnées. Gestion faite par la réception, contact humain.

Tennis Aire et de Vernier, Piscine du Lignon au Bois-des-Frères

Raisonné, prix des raquettes de Padel et badminton et quelques balles (environ CHF 500.--).

Machine type «BoxUp»

Accessibilité réduite à une certaine classe et tranche d'âge de la population.

Toute l'année.

Emprunt uniquement pour personnes munies d'un smartphone (doté d'un moyen de paiement) et d'une carte d'identité. Gestion faite par une machine électronique.

Bois-des-Frères, parc Chauvet, ancien skatepark.

Onéreux, prix entre CHF 5'600.-- et CHF 16'000.-- et payant pour les utilisateurs après 4 ans. 9

Budget à titre indicatif :

- 4 raquettes de Padel : CHF 160.--.
- 4 raquettes de badminton : CHF 200.--.
- 4 raquettes de tennis adultes: CHF 400.-- (enfants CHF 100.--).
- Set de tennis de table : CHF 80.--.
- Tube de balles de tennis : CHF 9.--, de Padel CHF 5.--, de volants de badminton CHF 16.--.

- Boules de pétanque : CHF 30.--.
- Ballon de : volley-ball CHF 50.--, basket CHF 50.--, football CHF 40.--.

- Scrabble géant : CHF 70.--.
- Jeu de quilles finlandaises : CHF 40.--.
- Jeux de lancer Bandito : CHF 25.--.
- Mikado géant : CHF 20.--.
- Puissance 4 : CHF 25.-- ou géant CHF 280.--.
- Jeu d'échecs : CHF 30.-- ou géant CHF 215.--.
- Bataille navale : CHF 50.--.
- Uno : CHF 15.--.

- 4 cerceaux : CHF 50.--.

- Matériel du SSP : total approximatif TVA inc. : CHF 2'000.-- suivant le choix des jeux.

- BoxUp entre CHF 5'600.-- et CHF 16'000.-- suivant le nombre d'armoires et CHF 2.-- par utilisateur après 4 ans.

Conclusion :

- Installer une station BoxUp n'est pas dans l'idée du «partage» :
 - BoxUp n'est pas accessible à tous à cause de la nécessité d'avoir un smartphone et une carte d'identité.
- Trouver un emplacement adapté à BoxUp est difficile :
 - BoxUp s'installe à des endroits reculés sur de grands espaces où aucune structure n'existe. L'installer près d'un terrain multisport ne servirait pas car les jeunes n'auraient pas de smartphone.
- Mettre à disposition du matériel dans les buvettes est facile d'accès et peut profiter à tous.
- Prêter du matériel via les buvettes est convivial et favoriserait les rencontres, les échanges et le jeu ensemble. BoxUp est une machine.
- Responsabilité, implication et accompagnement par le buvetier.
- Dans les infrastructures sportives, possibilité d'initiation ou de découverte grâce à du matériel gratuit.
- Le SSP propose de ne pas engendrer des frais conséquents pour l'achat d'une station BoxUp mais au contraire de favoriser le côté convivial, le partage et les rencontres au travers de prêt de matériel sportif et de jeux, dans des structures existantes comme les buvettes et les infrastructures sportives gérées par une personne et non une machine.